**Découverte   
Activités Nautiques**

**Jeudi 23 Novembre 2023**

CAP Sport Nature

Le Comité Départemental du Sport Adapté et Cap Sport Nature vous invite à une découverte des activités nautiques le jeudi 23 novembre 2023.

Cette journée se déroulera à la base de loisirs cap sport et nature située au Plan d’eau du chêne, 1 route du lac 44450 Saint-Julien-de-Concelles de 10h à 15h30.

Droit à l’image : l’inscription entraîne l’acceptation par chaque participant du droit pour les organisateurs de réaliser les photos et films publiables aux fins de promotion du Sport Adapté.

Vous pouvez revenir vers nous lors de l’inscription pour nous indiquer des sportifs qui ne donneraient pas le droit à l’image.

**Inscription avant le 8 novembre 2023 :**

Renvoyer la fiche d’inscription au :

CDSA 44, Maison des Sports 44 rue Romain Rolland 44100 NANTES.

Ou par mail : [sportadapte.44@gmail.com](mailto:sportadapte.44@gmail.com) et ctfsa44@gmail.com



Une image contenant croquis, dessin, clipart, cercle

Description générée automatiquement

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Une image contenant dessin humoristique, croquis, Graphique, clipart

Description générée automatiquement

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir

Une image contenant croquis, Dessin au trait, clipart, illustration

Description générée automatiquement

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Une image contenant cercle, Graphique, ligne

Description générée automatiquement

Éviter de se toucher le visage

Une image contenant cercle, Graphique, dessin humoristique, symbole

Description générée automatiquement

Respecter une distance d’au moins un mètre avec les autres

Une image contenant texte, ligne, cercle

Description générée automatiquement

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Une image contenant cercle, croquis, clipart, Graphique

Description générée automatiquement

Porter un masque quand la distance d’un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

Suite aux directives gouvernementales mises en place depuis le 20 juillet 2020, nous souhaitons attirer votre attention sur le port du masque obligatoire dans tous les espaces clos, mais aussi dès que la distanciation d'un mètre n'est pas possible.

Le masque doit donc être porté tout le temps hors activité. Il est obligatoire pour tous les déplacements ou pauses entre 2 temps d'activité

Pour exemple, en tennis de table, le joueur, entre 2 parties, doit remettre son masque. L'athlète en indoor, des sa course terminée, remet son masque, etc....

Merci à vous d'être vigilant et de relayer ce rappel auprès de vos sportifs.

Bien à vous

***Pour Catherine Fayollet - Médecin Fédéral FFSA***

**FICHE D’INSCRIPTION**

**Découverte Activités Nautiques**

**Jeudi 23 novembre 2023**

Nom de l’établissement : …………………………………………………….

Responsable du Projet : ……………………………………………………………….

Son numéro de téléphone/portable : …………………………………..

Vérifier vos téléphones et mails en cas d’annulation (cause suspicion de covid19)

Merci d’indiquer les Noms, prénoms et date de naissance des sportifs (obligatoire) :

| Noms | Prénoms | Date de naissance | N° de licence | Licence Découverte |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |